

MAIRIE

2 Place de la Mairie

Bains-sur-Oust

35600

Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –110

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 035-213500135-20260924-D2026110-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

18/09/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27

Objet :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mmes. M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET - Isabelle HURTEL - Dominique HEMERY-BESNARD - Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE - Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Josyane PARENT - Vincent BOLOGNINI - Marie-Christine PRAUD - Fabrice PORON - François CONTIN - Anne-Laure MARCHAL - Vincent MAHÉ - Marine GOYON - Clément DELAPORTE - Laurence MOREL - Irma LEROY - Daniel BARRE - Christine CHERAUD - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Joël CRUBLET
Mme Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Alexandre GAILLARD
M. Antoine LAGNEAU donne procuration à Mme Marie-Laure PONDARD
M. Jeannick MÉNARD donne procuration à Mme Nathalie MORICE

SECRETAIRE : Monsieur Jean-Emmanuel LAUZET

2026. 110 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption **- parcelle YL 198**

Monsieur Joël CRUBLET, Adjoint en charge de l'urbanisme, indique à l'Assemblée que Maître Gwenolé CAROFF, notaire à REDON (35), a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne la parcelle suivante :

Référence cadastrale		superficie	adresse
Section	numéro		
YL	198	270 m ²	La Mehiais

Terrain bâti, à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (24 POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet afin d'étudier les possibilités d'aménagements sécuritaires sur place.

La décision est reportée.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD